

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

ARRONDISSEMENT DE NDELELE

POSTE DE CONTROLE FORESTIER ET DE
CHASSE DE NDELELE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

NDELELE SUB-DIVISION

FORESTRY AND WILDLIFE CONTROL POST
OF NDELELE

N° _____/RM/RE/DK/AND/PCFC_ND

Ndélélé le _____

RAPPORT DE MISSION

**De vérification d'une information relative à l'exploitation illégale du bois au
village kobi**

Présenté par :

NGIJOL BALENG Roland

Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse de Ndélélé

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Suite à une information de source digne de foi faisant état d'une exploitation illégale de bois dans la localité de Kobi, le chef de Poste de contrôle forestier a entrepris une descente sur les lieux le 16 juin 2023 dès 10 heures en compagnie du conseiller municipal de la localité en la personne de MADY NDAYA.

Cette mission avait pour objectif de vérifier l'information faisant état de l'exploitation illégale d'une part procéder à la saisie des produits illégalement récoltés et identifier les principaux auteurs de cette activités d'autres part.

2- MOYENS UTILISES

2-1-1 MATERIELS

- Une moto de location;
- Marteau forestier ;
- Application Qfield pour identifier la position d'un point sur le terrain par rapport à un titre.

3- DEROULEMENT DE LA MISSION

Cette mission initiée par le Chef de Poste en vue de la vérification de l'information d'exploitation illégale a connu deux phases.

La première a consisté en l'entretien avec le Chef du Village et le conseiller municipal de céans. Durant cette phase le Chef du village n'a pas pu être rencontré. A la suite un entretien s'en est suivi avec le conseiller, qui a fait savoir qu'effectivement, un individu nommé Cherif s'est installé dans le village depuis quelques jours avec une Lucas mil et des scieurs. A la question de savoir les tenants d'une telle intrusion, l'exploitant a fait savoir qu'ils ont une autorisation d'exploiter les bois se trouvant derrière les maisons et les champs des villageois. L'entretien terminé autour de 11h, l'entrée en forêt s'est amorcée aussitôt.

La seconde phase a consisté en la descente sur le site d'exploitation. La localisation exacte du site a été possible grâce aux questions posées aux différents agriculteurs et collecteurs rencontrés en route qui, indiquaient la direction à suivre pour arrivés sur les sites. Après une quarantaine de minute des marches nous tombons sur les premiers pieds abattus. Les premiers constats ont fait état de pieds d'iroko (*Milicia excelsa*) abattus soit un total de huit (08) pieds abattus et plusieurs madriers scies à la Lucas MiLL qui n'a pas été trouvé ce jour sur le site, tout portait à croire que la machine avait été démontée et transportée la veille. Le tableau ci-après présente les données recueillies sur chaque pied abattu.

N°	Essence abattue	Coordonnées GPS		Nombres de madrers (10*10*5.30) scies au pied de l'arbre
		X	Y	
1	Iroko	14.6926°	4.1779°	77 Pièces
2	Iroko	14.6929°	4.1778°	53 Pièces
3	Iroko	14.69294°	4.17785°	19 Pièces
4	Iroko	14.6943°	4.1775°	38 Pièces
5	Iroko	14.6959°	4.1770°	64 Pièces
6	Iroko	14.6974°	4.1765°	100 Pièces
7	Iroko	14.6926°	4.1778°	55 Pièces
8	Iroko	14.6929°	4.1778°	22 Pièces
TOTAL				428 Pièces

Les produits ci-dessus qui représentent environ 22 m³ ont été saisi sur le site, avec comme prescription qu'ils ne devraient pas être transportés.

A La sortie de la forêt, le Chef de poste a une fois encore rencontrés le Chef du village, qui a fait savoir que l'exploitant s'est introduit dans la forêt par son entremise au motif que les bois sont situés dans leur champ et que certains villageois ont été contactés pour céder les leurs.

Au regard de ce qui précède, les faits font état de ce:

- Que le bois a été exploitée dans les emprises de la forêt communale;
- Que le nommé "Cherif" est le responsable de l'exploitation ;
- Que le Chef du village Kobi a facilité l'intrusion de l'exploitant dans la Forêt communale

Les mesures suivantes ont été prises la saisie du bois et la convocation prochaines des personnes ci-dessus évoqués qui devront s'expliquer sur les faits reprochés et identifier les éventuels complices.

La mission s'est achevée ce même jour aux environs de 17 heures.

Le Chef de Mission

